



Voilà ce que nous avons appris auprès des saints Apôtres et Évangélistes, et de toute l'Écriture inspirée de Dieu et de la confession véritable des saints Pères ; il faut que Ta Piété soit d'accord avec eux tous, et exprime cet accord sans feinte. Et ce que Ta Piété doit nécessairement anathématiser, a été ajouté ci-dessous à notre lettre.

LES DOUZE ANATHÉMATISMES.

1. Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est Dieu en vérité, et qu'à cause de cela la Sainte Vierge est mère de Dieu (*theotokos*), car elle a engendré dans la chair le Verbe de Dieu fait chair, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu le Père s'est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'il est un seul Christ avec sa propre chair, à savoir le même qui est à la fois Dieu et homme, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un divise les deux hypostases dans le Christ après l'union, les associant par une simple association de dignité, c'est-à-dire d'autorité ou de puissance, et non pas plutôt par un rapprochement selon l'union physique, qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un distribue entre deux personnes ou hypostases les expressions des écrits évangéliques ou apostoliques, ou celles qui ont été dites du Christ par les saints, ou par le Christ lui-même de lui-même, et qu'il attribue les unes à l'homme considéré à part du Verbe de Dieu, les autres comme dignes de Dieu au seul Verbe de Dieu le Père, qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ose dire que le Christ est un homme théophore, et non plutôt un Dieu en vérité, comme étant Fils un et par nature, — en tant que le Verbe s'est fait chair et qu'il a participé de la même façon que nous au sang et à la chair, qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un ose dire que le Verbe de Dieu le Père est Dieu ou Seigneur du Christ, et ne confesse pas plutôt que le même est en même temps Dieu et homme, le Verbe s'étant fait chair selon l'Écriture, qu'il soit anathème.

7. Si quelqu'un dit que Jésus est mû comme un homme par le

Dieu Verbe, et que la gloire du Fils unique lui a été appliquée comme à un autre distinct de lui, qu'il soit anathème.

8. Si quelqu'un ose dire que l'homme assumé doit être coadoré avec le Dieu Verbe, et conglorifié et connommé Dieu, comme un autre avec un autre (car la particule *sun*, avec, ainsi toujours ajoutée oblige à penser ainsi), — et n'honore pas plutôt l'Emmanuel d'une seule adoration, et ne lui adresse pas une seule glorification, en tant que le Verbe s'est fait chair, qu'il soit anathème.

9. Si quelqu'un dit que l'unique Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par l'Esprit, qu'il se sert comme d'une puissance étrangère à lui de celle qui lui vient (de l'Esprit), et qu'il a reçu de celui-ci de pouvoir agir sur les esprits impurs et d'opérer en faveur des hommes les signes divins, — et ne dit pas plutôt que l'Esprit par lequel il a opéré ces signes divins est le sien propre, qu'il soit anathème.

10. La divine Écriture dit que le Christ est devenu le pontife et l'apôtre de notre confession [Héb 3, 1], et qu'il s'est offert pour nous en parfum de bonne odeur à Dieu et au Père [Eph 5, 2]. Si donc quelqu'un dit que notre pontife et notre apôtre ce n'est pas le Verbe de Dieu lui-même quand il s'est fait chair et homme semblable à nous, — mais (considéré) comme un autre à part distinct de lui, homme né de la femme, — ou si quelqu'un dit qu'il a offert un sacrifice pour lui aussi, et non plutôt pour nous seuls (car il n'aurait pas besoin de sacrifice celui qui ne connaît pas le péché), qu'il soit anathème.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante et (qu'elle est) la chair propre du Verbe de Dieu le Père lui-même, mais (prétend) qu'elle est celle de quelqu'un d'autre distinct de lui, uni à lui par la dignité, c'est-à-dire comme ayant reçu seulement l'habitation divine, — et qu'il ne dit pas plutôt qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est devenue la chair propre du Verbe capable de tout vivifier, qu'il soit anathème.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert en sa chair et qu'il a été crucifié en sa chair, et qu'il a goûté la mort en sa chair, et qu'il est devenu le premier-né d'entre les morts, en tant que, comme Dieu, il est vie et vivifiant, qu'il soit anathème.

Les quatre premiers conciles œcuméniques

Nicée I (325)	Constantinople I (381)	Ephèse (431)	Chalcédoine (451)
Constantin	Théodose I (379-395)	Théodose II	Marcien
Doctrine christologique : nature divine de Jésus-Christ ; relation Père-Fils	Doctrine trinitaire : divinité du Saint-Esprit	Question de l'incarnation et des deux natures du Christ	Question de l'incarnation et des deux natures du Christ
250/318 évêques	150 évêques	200 évêques	600/300 évêques
Condamnation d'Arius (260-336 env.)	Condamnation des Pneumatomaques	Condamnation de Nestorius, patriarche de Constantinople (428-451)	Condamnation d'Eutychès

Avant le Concile de Nicée

Exemples de formules de foi avant Nicée

IRENÉE, *Contre les hérésies* I,10, 1-2 (trad. A. Rousseau, Paris, 1979)

« En effet, l'Eglise, bien que dispersée dans le monde entier jusqu'aux extrémités de la terre, ayant reçu des apôtres et de leurs disciples la foi en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre et la mer et tout ce qu'ils contiennent, et en un seul Christ Jésus, le Fils de Dieu, qui s'est incarné pour notre salut, et en l'Esprit Saint, qui a proclamé par les prophètes les 'économies', la venue, la naissance du sein de la Vierge, la Passion, la résurrection d'entre les morts et l'enlèvement corporel dans les cieux du bien-aimé Christ Jésus notre Seigneur et sa parousie du haut des cieux dans la gloire du Père, pour 'récapituler toutes choses' et ressusciter toute chair de tout le genre humain, afin que devant le Christ Jésus notre Seigneur, notre Dieu, notre Sauveur et notre Roi, selon le bon plaisir du Père invisible, *tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers et que toute langue le confesse* (Phil. 2,10-11), et qu'il rende sur tous un juste jugement, envoyant au feu éternel les esprits du mal et les anges prévaricateurs et apostats, ainsi que les hommes impies, injustes, iniques et blasphématoires, et accordant au contraire la vie, octroyant l'incorruptibilité et procurant la gloire éternelle aux justes et aux saints, à ceux qui auront gardé ses commandements et qui seront demeurés dans son amour, les uns depuis le début, les autres depuis leur conversion. Ayant donc reçu cette prédication et cette foi, ainsi que nous venons de le dire, l'Eglise, bien que dispersée dans le monde entier, les garde avec soin, comme n'habitant qu'une seule maison, elle y croit d'une manière identique, comme n'ayant qu'une seule âme et qu'un même cœur, et elle les prêche, les enseigne et les transmet d'une voix unanime, comme ne possédant qu'une seule bouche. »

TERTULLIEN, *Traité de la prescription contre les hérétiques* 13,1-5 (trad. P. De Labriolle, Paris, 1957)

1 La règle de foi – car il nous faut faire connaître dès maintenant ce que nous défendons – est celle qui consiste à croire 2. qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui n'est autre que le Créateur du monde ; que c'est lui qui a tiré l'univers du néant par son Verbe émis avant toutes choses ; 3. que ce Verbe fut appelé son fils, qu'au nom de Dieu il apparut sous diverses figures aux patriarches, qu'il se fit entendre en tout temps par les prophètes, enfin qu'il descendit par l'esprit et la puissance de Dieu le père dans la Vierge Marie, qu'il devint chair dans son sein et que né d'elle sa vie devint celle de Jésus-Christ ; 4. qu'il proclama ensuite la loi nouvelle et la nouvelle promesse du royaume des cieux, qu'il fit des miracles, qu'il fut crucifié, qu'il ressuscita le troisième jour, qu'enlevé aux cieux il s'assit à la droite du Père ; 5. qu'il envoya à sa place la force du Saint Esprit pour conduire les croyants ; qu'il viendra dans la gloire pour prendre les saints et leur donner la jouissance de la vie éternelle et des promesses célestes, et pour condamner les profanes au feu éternel, après la résurrection des uns et des autres et le rétablissement de la chair.

Le Concile de Nicée (325)

Arius

Arius, *Thalie* frg. 2 (in I. Ortiz de Urbina, *Nicée et Constantinople*, Paris, 1963, p. 254)

« Dieu ne fut pas toujours Père ; il fut un temps où il n'était pas Père encore ; ensuite, il est devenu Père. Le Fils n'a pas toujours été. Toutes choses ont été faites du néant ; toutes choses sont créatures et œuvres, et le Verbe de Dieu lui-même a été fait du néant ; il y eut un temps où il n'existait pas. Il n'existait pas avant d'être fait. Il commença lui aussi d'être créé. Car Dieu était seul. Le Verbe et la Sagesse n'existait pas encore. Dans la suite, quand il voulut vous produire, il fit un certain être et l'appela Verbe, Sagesse, Fils, pour nous produire grâce à lui. »

Le Crédo de Nicée

Nous croyons en un seul Dieu, Père Tout-Puissant, créateur de tous les êtres visibles et invisibles ; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, engendré du Père, unique engendré, *c'est-à-dire de la substance (ousia) du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière* (engendré du Père avant tous les siècles [ed. Schwartz]), vrai Dieu de vrai Dieu, engendré non pas créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait, ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre, qui a cause de nous les hommes et à cause de notre salut est descendu et s'est incarné, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, viendra juger les vivants et les morts, et en l'Esprit Saint.

Ceux qui disent : « Il est un temps où il n'était pas » et « Avant d'avoir été engendré, il n'était pas » et qu'il est devenu à partir de ce qui n'était pas, ou d'une autre hypostase ou substance, ou qui affirment que le Fils de Dieu est susceptible de changement ou d'altération, ceux-là l'Eglise catholique et apostolique les anathématise.

(d'après I. Ortiz de Urbina, *Nicée et Constantinople*, Paris, 1963)

Le Concile de Constantinople (381)

La doctrine sur le Saint-Esprit

Variété d'opinions sur le Saint-Esprit :

L'Esprit est une énergie (*energeia*)

L'Esprit est une créature

Nature divine de l'Esprit

Impossible de se prononcer

Édit de Théodose

Les Empereurs Gratien, Valentinien et Théodose Augustes. Édit au peuple de Constantinople.

Nous voulons que tous les peuples régis par le gouvernement de Notre Clémence pratiquent la religion transmise aux Romains par le divin apôtre Pierre, telle que se manifeste jusqu'à maintenant la religion qu'il a enseignée. Il est clair que c'est elle que suivent le pontife Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique, à savoir que nous devons croire, selon l'enseignement des apôtres et la doctrine de l'Évangile, en une divinité unique, Père, Fils et Saint-Esprit, dans une égale majesté et une sainte Trinité. Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi soient rassemblés sous le nom de chrétiens catholiques ; quant aux autres, insensés et fous, nous jugeons qu'ils doivent supporter l'infamie attachée au dogme hérétique, que leurs assemblées ne reçoivent pas le nom d'Églises, que, frappés tout d'abord par la vengeance divine, ils le soient ensuite par le châtement de notre action inspirés par la volonté céleste

Donné le 3 des calendes de mars, à Thessalonique, sous le consulat des Augustes, Gratien pour la 5^e fois et Théodose pour la 1^{re} fois (28 février 380).

(trad. J. Rougé, *Code Théodosien*, livre XVI, Paris, 2005)

Le Symbole des 150 Pères

« Nous croyons en un seul Dieu, Père Tout-Puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles ; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, l'unique engendré, qui a été engendré du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré non pas créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait, qui a cause de nous les hommes et à cause de notre salut est descendu des cieux, s'est incarné de l'Esprit Saint et de la Vierge Marie et s'est fait homme ; a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a souffert et a été enseveli, est ressuscité le troisième jour selon les Écritures et est monté aux cieux, siège à la droite du Père et reviendra en gloire juger les vivants et les morts ; et son règne n'aura pas de fin ; et en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et donne la vie, qui procède du Père, qui avec le Père et le Fils est coadoré et coglorifié, qui a parlé par les prophètes ; en une seule Église, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés ; j'attends la résurrection des morts et la vie du monde à venir. Amen.

(trad. in *Les conciles œcuméniques*, t. II-1, *Les décrets : Nicée I à Latran V* [sous la dir. de G. Alberigo, éd. française sous la dir. de A. Duval, B. Lauret, H. Legrand, J. Moingt... et al.], Paris, Cerf, 1995)

Concile d'Ephèse (431)

Les antécédents doctrinaux

Question de l'incarnation : « Le Verbe s'est fait chair », à savoir n'a assumé qu'un corps ou a assumé l'homme tout entier (âmes et corps)

Deux écoles de pensée :

L'école alexandrine : Christologie *Logos – sarx* (Verbe de Dieu + chair de l'homme) = vers l'affirmation d'une seule nature.

L'école antiochienne : Christologie *Logos – anthropos* (Verbe de Dieu + homme complet) = conjonction de deux natures.

Nestorius de Constantinople et Cyrille d'Alexandrie

Lettre de Nestorius à Cyrille (juin 430)

« Partout où les divines Écritures font mention de l'économie du Seigneur, elles attribuent la naissance et la souffrance non à la divinité, mais à l'humanité du Christ, de sorte que, à parler très exactement, il faut appeler la sainte Vierge 'mère du Christ' (*christotokos*) et non 'mère de Dieu' (*theotokos*). Ecoute l'Évangile qui crie : 'Livre de la génération de Jésus Christ, fils de David, fils d'Abraham' (Mt 1,1). Il est évident que le Dieu Verbe n'était pas fils de David. Ecoute encore, si tu le veux, un autre témoignage : 'Jacob engendra Joseph, époux de Marie, de qui est né Jésus qu'on appelle Christ' (Mt 1,6) [...] Et mille autres paroles qui témoignent au genre humain qu'il ne faut pas penser que la divinité du Fils est née récemment, ou qu'elle est capable de souffrances corporelles, mais bien la chair unie à la nature de la divinité. C'est pourquoi le Christ se nomme lui-même Seigneur de David et son fils : 'Que vous semble-t-il du Christ, dit-il ? de qui est-il le Fils ? Ils lui disent : De David. Jésus leur répondit : Comment donc David, parlant dans l'Esprit, l'appelle-t-il Seigneur, en disant : le Seigneur a dit à mon Seigneur : assieds-toi à ma droite ?' (Mt 22,42-44). C'est qu'il est fils de David selon la chair et son Seigneur selon la divinité. Il est bon et conforme à la tradition évangélique de confesser que le corps est le temple de la divinité du Fils, corps qui lui est uni par une suprême et divine conjonction, au point que la nature de la divinité s'approprie ce qui appartient à ce temple. Mais sous prétexte de cette appropriation, attribuer au Verbe les propriétés de la chair qui lui est unie, je veux dire la naissance, la souffrance et la mort, c'est, mon frère, le fait d'un esprit égaré par les erreurs des Grecs, ou malade de la folie d'Apollinaire ou d'Arius ou d'autres hérésies ou de quelque maladie plus grave encore. Car de toute nécessité ceux qui se laissent attirer par ce mot d'appropriation devront dire que le Dieu Verbe a, par appropriation, été allaité, qu'il a grandi un peu à la fois, et qu'au moment de la passion il a eu peur et qu'il a eu besoin du secours d'un ange. Et je passe sous silence la circoncision, le sacrifice, la sueur, la faim ; tout ce qu'il a subi pour nous dans la chair est adorable, mais l'attribuer à la divinité est un mensonge et nous ferait justement accuser de calomnie »

(d'après P.-Th. Camelot, *Éphèse et Chalcedoine*, Paris, 1962, p. 196-197)

Cf. photocopies

Concile de Chalcédoine (451)

Les antécédents

Eutychès et l'affirmation d'une seule nature

Dioscore d'Alexandrie et le « Brigandage d'Ephèse » (449)

Déclaration des évêques

« C'est ce que nous avons fait [écarter des brebis du Christ la peste des mensonges et les nourrir des plantes de la vérité], en repoussant d'un vote unanime les dogmes de l'erreur, et en renouvelant la foi infaillible des Pères, en prêchant à tous le symbole des 318 Pères, et en accueillant comme nôtres les Pères qui ont reçu ce symbole de la foi, c'est-à-dire les 150 qui s'étaient réunis dans la grande Constantinople, et qui avait souscrit à la même foi. Nous gardons donc nous aussi l'ordonnance et toutes les formules de foi du saint synode qui s'est tenu jadis à Ephèse, sous l'autorité de Célestin de Rome et de Cyrille d'Alexandrie tous deux de sainte mémoire, et nous décidons de faire briller l'exposé de la foi orthodoxe et irréprochable des 318 saint et bienheureux Pères réunis à Nicée sous l'empereur Constantin de pieuse mémoire, et de maintenir ce qui a été défini à Constantinople par les 150 saints Pères, pour supprimer les erreurs qui s'étaient élevées alors, et pour affermir la même foi catholique et apostolique qui est la nôtre. »

Symbole des 318 Pères de Nicée

Symbole des 150 Pères réunis à Constantinople

« Mais à cause de ceux qui entreprennent de défigurer le mystère de l'économie, et qui ont la sottise impudente de prétendre que celui qui est né de la Vierge Marie n'est qu'un homme, le concile a reçu les lettres synodiques à Nestorius et aux Orientaux du bienheureux Cyrille, qui fut pasteur de l'Eglise d'Alexandrie, comme étant propres à réfuter les insanités de Nestorius et à expliquer le sens du symbole salutaire à ceux dont le zèle pieux désire le connaître. Il y a joint aussi la lettre du bienheureux et très saint archevêque Léon, prélat de la très grande et ancienne Rome, adressée à l'archevêque Flavien de sainte mémoire, pour réfuter l'erreur d'Eutychès ; elle est en effet conforme à l'enseignement du grand Pierre, et elle est une colonne contre les hétérodoxes, et elle est parfaitement adaptée à la confirmation des dogmes orthodoxes. Le concile s'oppose à ceux qui entreprennent de diviser le mystère de l'économie en une dualité de fils, il exclut de l'assemblée des prêtres ceux qui osent dire passible la divinité du Fils unique, il résiste à ceux qui imaginent une confusion ou un mélange des deux natures du Christ, il repousse ceux qui ont la folie de penser que la forme d'esclave que le Christ nous a empruntée est de nature céleste ou de quelque substance autre que la nôtre, il anathématise ceux qui forgent ce mythe de deux natures avant l'union et d'une seule nature après l'union.

Suivant donc les Saints Pères, nous enseignons tous d'une seule voix un seul et même Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, le même parfait en divinité, le même parfait en humanité, le même Dieu vraiment et homme vraiment, (fait) d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au Père selon la divinité, consubstantiel à nous selon l'humanité, semblable à nous en tout hors le péché, engendré du Père avant les siècles quant à sa divinité, mais aux derniers jours, pour nous et pour notre salut, (engendré) de Marie la Vierge la Theotokos quant à son humanité, un seul et même Christ, Fils, Seigneur, Fils unique, que nous reconnaissons être en deux natures, sans confusion ni changement, sans division ni séparation ; la différence des natures n'est nullement supprimée par l'union, mais au contraire les propriétés de chacune des deux autres natures restent sauvées et se rencontrent en une seule personne ou hypostase ; (nous confessons) non pas (un fils) partagé ou divisé en deux personnes, mais un seul et même Fils, Fils unique, Dieu, Verbe, Seigneur, Jésus-Christ, comme autrefois les prophètes l'ont dit de lui, comme le Seigneur Jésus-Christ lui-même nous en a instruit, et comme le Symbole des Pères nous l'a transmis.

Tout ceci ayant été fixé et formulé par nous avec toutes les précisions et l'attention possible, le saint et œcuménique Synode a décidé qu'il n'est permis à personne de professer, de rédiger, de composer une autre formule de foi, ou de l'enseigner à d'autres. Quant à ceux qui oseraient composer une autre fois, ou proposer, enseigner ou transmettre un autre symbole à ceux qui désirent se convertir de l'hellénisme, du judaïsme ou d'une hérésie quelconque à la connaissance de la vérité, ceux-là, s'ils sont évêques ou clercs, ils sont exclus, les évêques de l'épiscopat, les clercs de la cléricature ; s'ils sont moines ou laïcs, ils sont anathèmes. »

(d'après P.-Th. Camelot, *Ephèse et Chalcédoine*, Paris, 1962, p. 224-228)